Répertoire spécifique

Habilitation électrique HE - opérations spécifiques - Haute tension -

Inactive

N° de fiche

RS1675

Code(s) NSF:

- 230r : Entretien général des bâtiments

- 233 : Bâtiment : finitions

- 233s : Exécution des travaux de finition : platrerie, peinture, carrelage, sols plastiques...

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
Ministère du Travail	11000007200014	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Manoeuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique...mettre hors ou sous tension un équipement, une installation.

Travailleurs : informaticiens, gardiens, personnels de production;;;;réalisant uniquement ce type de manoeuvre

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées

Compétences attestées :

Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique Avoir un comportement adapté à la situation (risques)

Rendre compte de l'opération réalisée auprès, du chargé de chantier ou de l'employeu

Baliser et surveiller la zone des opérations (essai)

Identifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations non-électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.

Modalités d'évaluation :

La formation doit comprendre une partie théorique et une partie pratique

Elle peut être réalisée dans l'entreprise ou par un organisme extérieur.

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention Une compétence technique Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

HE (essai ou vérification ou mesurage ou manoeuvre)

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des règlementations d'activité :

{"Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4244-11 du code du travail)","NF C 18-510 Opérations sur les ouvrages et installations électriques. Préventio

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Aucun

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement

31-12-2021

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques:

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Edition INRS ED 6127

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019 (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/17186)